

21 nov 2005 -13:07

## Arrêt de la campagne « L'enveloppe de la Belgique est vide »

Le Tribunal de Première Instance siégeant en référé ordonne l'arrêt de la campagne « L'enveloppe de la Belgique est vide »

Le Tribunal de Première Instance siégeant en référé ordonne l'arrêt de la campagne « L'enveloppe de la Belgique est vide »

Bruxelles, le 18 novembre 2005 Le Ministre de la Coopération au développement, Armand De Decker, condamne l'attitude du CNCD qui a décidé de poursuivre sa campagne « L'enveloppe de la Belgique est vide » dans le cadre de l'Opération 11.11.11 2005. Ce message « L'enveloppe de la Belgique est vide » est intolérable parce qu'il est contraire à la réalité. Le CNCD fait ainsi preuve d'une volonté délibérée de porter atteinte à l'image de la Belgique, de critiquer le département de la Coopération au développement, de minimiser les efforts des contribuables belges qui consacrent des moyens importants à l'aide aux populations des pays du Sud et de se moquer d'années de travail, d'initiatives, de financements et d'efforts des professionnels de la coopération. Le Ministre De Decker déplore de voir une organisation subsidiée par les pouvoirs publics et censée mener le juste combat de la lutte contre la pauvreté dans le monde tomber dans des travers caricaturaux comme la publicité mensongère, le sensationnalisme et la désinformation. Il espère pouvoir rencontrer à l'avenir plus de professionnalisme, plus de déontologie et plus de respect du citoyen de la part de cette organisation. Le Ministre Armand De Decker tient à rappeler que la Belgique consacre cette année 1,35 milliard d'euros à l'aide au développement, ce qui place notre pays au 6ème rang mondial (par tête d'habitant) parmi les pays donateurs, et que le budget de la coopération 2006 connaîtra une augmentation de 12,5% par rapport au budget 2005. Compte tenu de ces éléments, on ne peut en aucun cas considérer que « l'enveloppe de la Belgique est vide ». Malgré une tentative de conciliation effectuée ce jeudi 17 novembre et la proposition du Ministre de supprimer la première partie incriminée du message publicitaire, le CNCD a décidé de poursuivre sa campagne de publicité jusqu'à son terme sans en modifier le contenu. C'est pourquoi le Ministre De Decker a demandé, par la voie judiciaire, l'arrêt immédiat de la diffusion des spots publicitaires. Par ordonnance du 17 novembre après-midi, le Tribunal de Première Instance de Bruxelles siégeant en référé a fait droit à cette demande et décidé de faire « interdiction au CNCD de diffuser les spots incriminés portant la mention « L'enveloppe est vide » ou un message équivalent sur quelque support que ce soit ». Recherchant encore la conciliation, le Ministre Armand De Decker a une nouvelle fois demandé ce vendredi 18 novembre au CNCD d'arrêter ou de modifier volontairement sa campagne publicitaire. Le CNCD ayant refusé cette ultime proposition de règlement amiable, le Ministre De Decker s'est vu contraint de faire procéder à l'exécution de l'ordonnance. Le Ministre Armand De Decker regrette vivement cet incident et espère que le CNCD aura à l'avenir le souci de sensibiliser l'opinion sur la nécessaire solidarité Nord Sud sur base d'une information objective qui seule sera de nature à renforcer la confiance, la motivation et la générosité des citoyens. Contact presse Erik Silance Porte-parole du MinistreGsm : +32 475 75 62 88@ : erik.silance@diplobel.fed.be Alexandra Mathelot Attachée de presse du MinistreGsm : +32 472 50 47 13@ : alexandra.mathelot@diplobel.fed.be Les communiqués peuvent être consultés sur les sites [www.armanddedecker.be](http://www.armanddedecker.be) et [www.dgcd.be](http://www.dgcd.be)

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération  
au Développement - Service de presse (P&C/P)

Rue des Petits Carmes 15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 81 11

<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie

Porte-parole

+32 477 40 32 12

[Karl.Lagatie@diplobel.fed.be](mailto:Karl.Lagatie@diplobel.fed.be)

Arnaud Gaspart

Porte-parole adjointe

+32 2 501 87 66

[Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be](mailto:Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be)